

ronne, dont nous fimes mention dans le précédent Journal, & qui avoient été envoyées à Paris par le Courier Bannieres, n'ayant pas été acceptées, ni par la Cour de France, ni par celle de la Grande-Bretagne, les Comtes de Kônigseck & de Rothembourg, Ministres de l'Empereur & du Roi T. C., eurent le premier Decembre une longue conference avec le Marquis de la Paz Secrétaire d'Etat, dans laquelle ils convinrent de finir cette affaire, par forme de Lettre que le Comte de Rothembourg écrivoit au Marquis, & dont le contenu seroit ensuite approuvé par le Roi d'Espagne. La Lettre contenoit: *Qu'en vertu des ordres que le Comte avoit reçus, il jugeoit qu'on étoit en état de terminer les differends avec la Grande-Bretagne, sans attendre le retour du Courier Bannieres: Que pour cet effet le Roi d'Angleterre s'engageoit 1. De rapeller les Amiraux Hoxier & Wager. 2. De laisser à la décision du Congrès, si le Vaisseau le Prince Frederic avoit fait un Commerce de contrebande, auquel cas il promettoit d'en donner satisfaction. 3. De faire examiner au Congrès si l'on avoit commis quelque contravention aux Traitez conclus avant l'année 1725., promettant de la part du Roi T. C. que tout seroit fidèlement redressé par l'Angleterre, pourvu que le Roi d'Espagne promît de son côté.*

1. De faire lever entierement le siege de Gibraltar, de raser les ouvrages construits pendant le siege, & de rétablir toutes choses sur le pied où elles étoient avant le Traité d'Utrecht. 2. D'envoyer au plutôt ordre en Amerique de remettre le Prince Frederic aux Agens de la Compagnie du Sud à Vera-Cruz, après avoir dressé une liste des effets qui sont à bord, & de distribuer ceux de la Flotille aux Intéressés. 3. De laisser aux Anglois la liberté de leur
 commet-